

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 12 - 04

Séance du 13 décembre 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 7

Absent excusé : 1

L'an deux mille seize, le treize décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,
SAOUT, VALENTIN.

BUDGET PRIMITIF

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

EXERCICE 2017

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame
Pascale GUIROU-NOUYRIGAT), Monsieur Frédéric HERBAUT
(procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Isabelle
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Patrice
CATTUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO).

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20161213-DEL20161204-BF
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget de l'Assainissement Collectif, pour l'exercice 2017, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est tenu lors de la séance du 22 novembre 2016.

Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 1er décembre 2016, sur le projet de Budget Primitif de l'Assainissement Collectif - Exercice 2017,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de l'Assainissement Collectif, exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 1 582 740,08 €.

Section d'Exploitation	628 740,08 €
Section d'Investissement	954 000,00 €

Le Conseil Municipal, par :

26 Voix POUR

6 Voix CONTRE

(Mesdames Elisabeth LALESART (procuration à Madame Stéphanie LEITE), Stéphanie LEITE)

(Madame Béatrice AIELLO, Monsieur Claude GIULIANO)

(Messieurs Dominique OLIVIER, Alain PATOUILLARD)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif de l'Assainissement Collectif, Exercice 2017, à la somme de 1 582 740,08 €.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY